



# ACTION 18

## → FAVORISER L'IMPLICATION DE LA POPULATION DANS LES DÉCISIONS RELATIVES À LA SANTÉ-ENVIRONNEMENT

• Lien PNSE : [action 94](#)

### ◇ Objectifs

Soutenir les acteurs publics pour qu'ils incluent davantage les habitants dans les processus de prise de décision qui concernent des enjeux de santé-environnement, de l'information à la participation concrète à la décision.

Favoriser l'émergence d'une culture commune en santé-environnement partagée avec les citoyens, pour, à terme, inciter ceux-ci à s'auto-saisir de questions.

### ○ Description

L'action consiste à mettre en place un accompagnement méthodologique des acteurs publics et des lieux et outils de partage d'expériences pour les aider à réfléchir sur les instances à créer ou mobiliser localement, les méthodes de mobilisation de la population adaptées à leur contexte territorial, les bonnes pratiques à expérimenter.

### ◇ Pilotage

DREAL

### □ Motivation de l'action

Le constat a été fait d'un nombre important d'actions en santé-environnement impliquant les citoyens, mais souvent mal connues et/ou relayées auprès des acteurs de territoires éloignés. De plus, le déclenchement d'une action en santé-environnement peut être lié à un besoin directement exprimé par les habitants, prêts à se constituer en association, ou peut aussi être guidé par l'identification d'un besoin par un décideur ou une association par exemple.

La concertation et la co-construction fonctionnent généralement lorsqu'il s'agit d'une réponse à un problème concret, posé sur un territoire donné, mais aussi lorsque les citoyens sont convaincus de la prise en compte de leur avis dans la décision.

Il s'agit donc de donner aux élus, acteurs et décideurs de l'action publique, les moyens de répondre à ces problèmes en impliquant les citoyens à travers une démarche participative.

Pour cela, il semble important que les acteurs se connaissent, mettent en commun leurs expériences et pratiques, et disposent d'outils nécessaires pour favoriser au maximum la participation citoyenne : instances regroupant les habitants, expériences positives pouvant aboutir à la rédaction d'une méthode, etc.

## MESURE ①

### Constituer un réseau d'acteurs locaux en santé-environnement (collectivités, associations...) soucieux d'impliquer la population à la thématique, par l'information ou la décision.

- Dans le cadre défini par les préfets de départements et associant les services de l'État dans le département, seront identifiés les acteurs locaux soucieux d'impliquer la population à la thématique de santé-environnement, et les moyens de valoriser leurs initiatives.

## MESURE ②

### Créer une plateforme collaborative permettant de lister :

- Les instances où la population peut (ou pourrait) être consultée concernant la santé-environnement,
- Les actions déjà mises en place (ou en projet) et les retours d'expériences des acteurs du réseau, ainsi que des initiatives des autres régions.

## MESURE ③

### Favoriser l'implication concrète de la population grâce à :

- Une charte de bonnes pratiques (découlant des retours d'expérience).
- La valorisation d'actions innovantes particulièrement mobilisatrices pour la population (comme Mobicit'Air, ateliers alimentaires pédagogiques dans les écoles...).

- Des conseils pour atteindre au mieux la population selon le contexte local (zone urbaine ou rurale par exemple) et l'objectif (informer, impliquer, etc.).

- La rédaction d'une méthodologie, à terme, permettant d'impliquer la population, quel que soit le contexte et l'objectif.

## MESURE ④

### Mener une réflexion pour aller vers une participation des habitants à la santé-environnement et à la décision le plus en amont possible :

- Promouvoir les expériences participatives ayant fonctionné.
- Faire vivre la plateforme, inclure des habitants ou associations d'habitants dans son fonctionnement.
- Associer la population à l'évaluation du PRSE.

## Partenaires

- ▶ Collectivités (conseils de développement - CCAS), associations (conseils de quartier...), et tout autre acteur impliqué dans les processus de prise de décision publique souhaitant impliquer la population dans la décision (par exemple bailleurs de fond...).
- ▶ Acteurs de l'éducation à la santé-environnement.
- ▶ Réseaux existants : par exemple réseau des villes santé de l'OMS ou réseau des Agendas 21.

## Publics cibles

▶ Pour l'ensemble des mesures, de manière directe : les acteurs de la santé-environnement (collectivités, associations, etc.) existants ou en devenir et bien sûr les habitants, l'objectif étant de les impliquer au mieux (et le plus en amont possible) dans les décisions relatives à la santé-environnement.